

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 JUIN 2017**

FR/LN/CJ n° 2017/03

Objet de la délibération :

ACQUISITION DE MOBILIER  
MEDIATHEQUE :  
DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DE LA DIRECTION  
REGIONALE DES AFFAIRES  
CULTURELLES

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **24**Pouvoirs : **02**Votants : **26**

Date de la convocation :  
6/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL

Absents Excusés :

Martine GAUTIER, Pouvoir Danièle BOMMER  
Eric ROYNEL, Pouvoir S. RITTNER

Absents :

Lydie QUAGLIARELLA, Didier PHILIPPE, Arnaud BEAUFORT

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances rappelle que par délibération n° 2015/04 du 6/07/2015, le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sur laquelle était précisée que l'acquisition de mobilier serait subventionnable sur présentation d'un dossier spécifique.

Un devis estimatif a été établi par MU ARCHITECTURE s'élevant à la somme de 102 565 € H.T.

La commune peut bénéficier d'une subvention de la DRAC à hauteur de 45 %, soit 46 154 €, comme pour la construction.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	
Acquisition	102 565 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 565 €</b>

RECETTES	
<b>SUBVENTION DRAC 45 %</b>	<b>46 154 €</b>
Autofinancement 55 %	56 411 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 565 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- APPROUVE le plan de financement
- et AUTORISE Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles, à hauteur de 45 %.

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du  
et publié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20170612-D2017\_06\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2017

Publication : 15/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Fait et délibéré à Epernon, le 12 juin 2017

Le Maire,  
F. RAMOND



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.